



AVIS D'ABATTAGE D'ARBRE(S)

La Municipalité de Moudon, conformément à l'article 4 du règlement communal sur la protection des arbres, soumet à l'enquête publique locale

du 24 novembre au 13 décembre 2021

la demande d'abattage suivante :

Propriétaire :	Verpac SA Rue du Grand-Chêne 2 1003 Lausanne
Parcelle :	1365 – Eugène-Burnand 24B
Arbres à abattre :	1 pin noir
Motif :	Dégâts des racines sur le tableau électrique
Compensation :	1 arbre indigène

Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées à la Municipalité d'ici au 13 décembre 2021.

LA MUNICIPALITE